

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
24 février 2022

Télétransmission en Préfecture	07 MARS 2022
Transmission en Préfecture	
Date Réception	07 MARS 2022

Le vingt-quatre février 2022, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE et de Mme PETRUS-BENHAMOU, premier Adjoint, des questions 22 à 24.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme LAUVARD, Mme CREPET, M. HUMBERT (des questions 1 à 20 puis de la question 25 à la fin), M. RENARD*, Mme KARBOWSKI, M. PIPITONE, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. BOURDIN, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS (à la question 1 puis de la question 4 à la fin), Mme BONNOT, Mme CAIETTA, Mme MEUNIER, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, M. ROUX (des questions 1 à 17 puis de la question 21 à la fin), Mme BRENDLE, M. SGARRA, Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. BONNEMAIN, Mme FERNANDES*, M. SERT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme EL AKKADI à M. PERONA, Mme LE ROUX à M. RENARD, M. POUSSIN à Mme FERNANDES

ABSENT EXCUSE : M. EPURON

ABSENTE : Mme FRADJ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CAZALA

DELIBERATION N° 506

VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

ACTE		
PUBLIE LE _____		AFFICHE DU <u>07 MARS 2022</u>
NOTIFIE LE _____		AU <u>11 AVR. 2022</u>
CERTIFIE EXECUTOIRE		
	LE _____	Pour le Maire, L'Adjointe déléguée
Sonia LAUVARD		

Monsieur Gilles LONGO, Adjoint au Maire, expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est donc proposé au Conseil municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 21 février 2022 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 42 voix POUR ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport remis aux conseillers municipaux sur la base duquel se tient le débat.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 24 février 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

Signé électroniquement par : Sonia
LAUVARD
Date de signature : 03/03/2022
Qualité : ADJOINTE AU MAIRE,
DELEGUEE AU SECRETARIAT
GENERAL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Date de transmission de l'acte : 07/03/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/03/2022

Numéro de l'acte : 506 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300614-20220224-506-DE

Date de décision : 24/02/2022

Acte transmis par : Linda KEBAILI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
